

objet : Prolongement des rejets d'eaux pluviales, plage nord de Fouras

Direction Départementale de
l'Équipement
Cellule Qualité des Eaux Littorales

réf. : Dossier du 28/10/1999, transmis
par la Préfecture de La Rochelle

17000 LA ROCHELLE

n/réf. : 0852/DEL/LR-mpl

L'Hourmeau, le 23 Novembre 1999

Institut français de recherche
pour l'exploitation de la Mer

Station de La Rochelle
Place du Séminaire
B.P. 7
17137 L'Hourmeau
France

téléphone 33 (0)5 46 50 94 40
télécopie 33 (0)5 46 50 93 79
<http://www.ifremer.fr>

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
Établissement public à caractère
industriel et commercial

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

Veillez trouver, ci-dessous, notre avis sur la notice d'incidence concernant le projet de travaux cité en objet.

L'impact de l'allongement des émissaires des eaux pluviales (plage nord de Fouras) sur les secteurs conchylicoles proches paraissant négligeable, nous émettons un avis favorable sur la réalisation des travaux nécessaires. Par contre, comme les auteurs de la notice le préconisent, nous insistons sur la nécessité d'améliorer la qualité sanitaire des eaux pluviales qui contaminent périodiquement les eaux de baignade, notamment par l'amélioration du réseau et la mise en conformité des branchements parasites actuels (cf avis de l'IFREMER sur le dossier d'autorisation de la station d'épuration de Fouras, en date du 26 mars 1998).

Le Chef du laboratoire DEL

G. THOMAS

Copies : DDAM 17
DEL/LT